

Mairie
LES MONTS DU ROUMOIS
Affaires Scolaires

02 35 87 61 11

ecoles-lesmontsduroumois@orange.fr



INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE 2026/2027

ATTENTION

L'inscription au
restaurant scolaire est
obligatoire chaque année.

**Dossier complet à retourner
au plus tard**

VENDREDI 12 JUIN 2026

**Tout dossier incomplet
ne sera pas traité**

DÉPOT DU DOSSIER SOIT :

En Mairie
aux horaires indiquées sur
la fiche de liaison ou dans la boîte
aux lettres

Par mail :

ecoles-lesmontsduroumois@orange.fr

Par courrier :

36 place de la Mairie
Berville
27520 LES MONTS DU ROUMOIS

**RENTREE SCOLAIRE 2026/2027 – INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE
FICHE DE LIAISON**

L'inscription des enfants est obligatoire.

Elle doit être réalisée avant le **12 Juin 2026**

Le dossier est à déposer : **à la mairie de LES MONTS DU ROUMOIS :**

MARDI – MERCREDI – JEUDI de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 – VENDREDI de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h45

Ou par Mail : ecoles-lesmontsduroumois@orange.fr

Sans cette fiche votre ou vos enfants ne seront pas acceptés au restaurant scolaire.

Merci de votre compréhension.

INSCRITS DE LA FAMILLE				
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Classe à la rentrée				
Jours de présence				
A compter du (si différent du jour de rentrée)				
Repas sans porc				
Allergique à				
P.A.I. (oui/non) ▲ ▲				

Nous vous demandons d'être vigilant sur la date de péremption et de renouveler le médicament avant la date de fin

Votre enfant mangera t-il à la cantine le jour de la rentrée : oui non

▲ ▲ Votre enfant souffre d'une allergie

Mettre en place un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) en se rapprochant des directeurs des écoles, de façon à pouvoir recevoir votre enfant au plutôt.

Sans P.A.I , l'enfant ne pourra pas être accueilli pour sa sécurité alimentaire

REPRESENTANT LEGAL 1 / ou TUTEUR	REPRESENTANT LEGAL 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
CP :	CP :
Commune	Commune
Tél. personnel	Tél. personnel
Tél. portable	Tél. portable
Adresse mail	Adresse mail
SITUATION FAMILIALE	
Marié(e) <input type="checkbox"/>	Célibataire <input type="checkbox"/>
Concubin (e) <input type="checkbox"/>	PACS <input type="checkbox"/>
Divorcé(e) <input type="checkbox"/>	
Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes divorcé(e), la garde appartient à Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père et Mère <input type="checkbox"/> Joindre une copie du jugement	
PROFESSION	PROFESSION
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Adresse :	Adresse :
Tél professionnel :	Tél professionnel :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (HORS RESPONSABLES LEGAUX)			
NOM	PRENOM	NUMERO DE TELEPHONE	LIEN DE PARENTE

MEDECIN TRAITANT

TELEPHONE

Je soussigne(e),

Père, Mère ou Tuteur légal (*rayez les mentions inutiles*)

- Autorise le Service Restaurant scolaire à faire transporter mon enfant par les services d'urgences
- M'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation éventuels non remboursés par la sécurité sociale ou autre.
- Autorise mon enfant à être transporté en bus (restauration scolaire, accès péri scolaire,)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

Fait à Le.....

Signatures

REPRESENTANT LEGAL 1

REPRESENTANT LEGAL 2

TUTEUR

CHARTRE DE VIE : VIVRE ENSEMBLE DANS LE BUS ET AU SEIN DU RESTAURANT SCOLAIRE

Sont concernés par les règles qui suivent : 1°) les adultes
2°) les enfants

1) LES ADULTES S'ENGAGENT A :

Avoir conscience que le respect doit être mutuel,
Avoir une attitude responsable,
Être à l'écoute,
Faire appliquer les règles et les respecter.

2) LES ENFANTS S'ENGAGENT A RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :

- Je dois respecter l'adulte et suis à l'écoute de ses consignes.

Pour ma sécurité,

- ❖ Dans le bus :
 - Je dois attacher ma ceinture et rester assis
 - Je dois respecter les consignes et le matériel
 - Je monte et descends du bus dans le calme
- ❖ Au restaurant scolaire est un **service collectif, non individuel et non obligatoire** ; les règles sont à respecter par tous.
 - Je ne bouscule pas mes camarades et n'ai pas de gestes dangereux
 - Je reste calme pendant le repas
 - Je suis propre à table
 - Je ne sors pas de table sans autorisation
 - Je respecte les locaux, je ne jette aucun projectile, ni aliment.
 - Je ne fais aucune dégradation
 - Je n'apporte pas avec moi des objets dangereux pour les autres et pour moi
 - Dans la cour du restaurant scolaire, les règles de bonne conduite sont toujours les mêmes
 - Je n'insulte ni ne menace mes camarades et les adultes. Je ne me bagarre pas.

3) LES PARENTS S'ENGAGENT :

A faire respecter le présent règlement par leur(s) enfant(s)

En cas de réclamation ou d'observation, s'adresser uniquement à la MAIRIE.

La fréquentation du service de restauration scolaire peut être **continue** ou **discontinue** (certains jours de la semaine) selon un calendrier de jours de fréquentation défini lors de l'inscription.
Toute modification de calendrier de fréquentation doit être **systématiquement signalée** via le portail ou au service de restauration scolaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>PREVENIR LE SERVICE AVANT 10 h 00 - Impératif</i>	<i>POUR UNE PRISE DE REPAS LE</i>	<i>COORDONNEES</i>
<i>Vendredi</i>	<i>Lundi</i>	<i>02 35 78 35 00 ou</i> restaurant scolaire-lesmontsduroumois@orange.fr Exclusivement par mail le mercredi
<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	
<i>Mardi, Mercredi,</i>	<i>Jeudi</i>	
<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	

L'accès au service est également possible occasionnellement. Dans ce cas, il appartient aux familles de téléphoner au 02 35 78 35 00 ou d'envoyer un mail à restaurant scolaire-lesmontsduroumois@orange.fr la veille avant 10h00, si un dossier d'inscription a été déposé en mairie.

Prix du repas à la rentrée 2026/2027 : 4,00 € - la révision annuelle se fait au 01 janvier qui suit la rentrée.

*Le règlement s'effectue par prélèvement automatique - **document SEPA JOINT à retourner obligatoirement avec un Relevé Identité Bancaire***

Absence :

Pour éviter le gaspillage, toute absence d'un enfant doit être signalée au service.

En tout état de cause, seules les absences signalées la veille avant 10H00 (jours ouvrés uniquement) donnent lieu à déduction de la facture du nombre de repas correspondant.

Se reporter au tableau ci-dessus concernant les délais de prévenance.

NB : En l'absence non anticipée de l'enseignant, et dans le cas où l'enfant n'est pas pris en charge par l'école, l'absence ne sera pas facturée aux familles.

Cas particuliers :

La présence d'un enfant à la restauration scolaire est subordonnée à la prise d'un repas fourni par la commune. Aussi, aucun repas hors PAI, ne peut être apporté dans l'enceinte du restaurant par un élève dont les responsables légaux auraient omis de signaler au service ses jours de présence.

En cas de traitement médical de longue durée, et suivant les traitements définis, les responsables légaux doivent s'adresser aux directeurs des écoles afin qu'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) soit rédigé et remis au Directeur de l'école avec la prescription médicale. Il est nécessaire sur cette prescription d'avoir le nom de la molécule en cas de médicament générique. Sans ces documents, aucun médicament ne sera délivré aux demi-pensionnaires.

En cas d'allergies alimentaires ou de régime particulier médical, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), rédigé par le médecin scolaire et co-signé par la commune et les responsables légaux, devra être mis en place.

Compte tenu des prescriptions, il pourra être autorisé par la commune d'apporter un panier-repas confectionné par les responsables légaux (comprenant contenant et couverts, et à condition que la chaîne du froid soit maintenue). Aucun recours ne pourra être engagé auprès des personnels et de la municipalité.

Le PAI devra définir les conditions d'apport, de conservation et de consommation. Ce cas particulier étant le seul toléré en termes d'apport extérieur de nourriture.

Afin d'assurer le fonctionnement normal du service, aucune dérogation, autre que celle mentionnée ci-dessus, ne peut être admise.

Ce contrat passé entre les parents, les enfants et le personnel encadrant a pour but d'harmoniser une démarche éducative concertée pour le service proposé.

Le respect des autres et de soi-même doit s'appliquer quels que soient les adultes qui encadrent les jeunes dans les différents temps de la journée et dans les différents lieux de vie.

*Le manquement répété à ces règles, donnera lieu à des avertissements qui seront portés à la connaissance des parents par courrier. Cela impliquera des renvois temporaires, puis définitifs.
Cependant, un événement grave entraînera une exclusion immédiate.*

**DOCUMENT A COMPLÉTER - A SIGNER ET A RETOURNER SVP
ACCOMPAGNÉ DE LA FICHE LIAISON - DE L'IMPRIME SEPA + RIB
AVANT LE 12/06/2026**

1 - DROIT A L'IMAGE :

Nous soussignés, Représentant légal 1

et Représentant légal 2

Du ou des enfants

.....

.....

.....

- Autorisons les services de la Mairie à photographier ou filmer mon enfant pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire et autorisons l'utilisation et la diffusion à titre gratuit de ces photographies ou vidéos le représentant dans tous les supports municipaux de communication (revues, journaux, flyers, affiches, site internet etc...) et dans la presse locale
- Autorisons les services de la Mairie à photographier ou filmer les « œuvres » (travaux, dessins...) de mes enfants réalisées pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, les utiliser et les diffuser à titre gratuit (dans tous les supports municipaux de communication (revues, journaux, flyers, affiches, site internet etc...) et dans la presse locale.

2 - CONSENTEMENT DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

- Donnons notre consentement libre et éclairé au traitement des données à caractère personnel figurant dans ce dossier.

3 - FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE DE VIE

- Acceptons le fonctionnement et la CHARTE DE VIE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TRANSPORT DE LA COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS

A. ----- Le

Signature des Représentants légaux

Signature du ou des enfants

MAIRIE

36 PLACE DE LA MAIRIE
27520 LES MONTS DU ROUMOIS

 ecoles-lesmontsduroumois@orange.fr
 02 35 87 61 11

